

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1833.

EXPOSÉ DES MOTIFS accompagnant le projet présenté par
*M. le Ministre-Directeur de la Guerre, relatif aux dépenses
supplémentaires pour les gardes civiques pendant les quatre pre-
miers mois de l'année.*

MESSIEURS,

Vous avez pu remarquer dans le budget de 1834 que diverses dépenses qui figuraient dans celui de 1833 ne s'y trouvaient pas comprises, et je citerai entre autres les dépenses relatives aux gardes civiques mobilisées, au corps des partisans, aux ambulances et aux logemens des troupes en cantonnemens. Ces différentes dépenses, je les ai toujours considérées comme purement éventuelles, et comme susceptibles de diminution ou d'augmentation, d'après les circonstances. Lorsqu'en octobre dernier je rédigeai le budget, je mis à part tout ce qui concernait ces mêmes dépenses, pour en faire un budget temporaire et éventuel. La commission de la guerre ayant bien voulu me faire connaître le chiffre total des réductions proposées sur le budget de 1834, chiffre montant à 2,500,000 francs, je m'y suis rallié pour la plus grande partie. Les motifs de cette diminution vous seront expliqués, Messieurs; elle résulte principalement des nouveaux rabais que j'ai obtenus dans les adjudications qui ont eu lieu. Pour les fourrages et le pain seuls, ces rabais sont tellement considérables, qu'ils procurent une économie d'un million. Nous avons donc de la marge pour le budget supplémentaire que je propose seulement pour les quatre premiers mois de l'année; car, après cette époque, nous saurons si nous devons maintenir partie ou totalité de ces dépenses.

Le Ministre-Directeur de la Guerre,

BARON ÉVAIN.

PROJET DE LOI.

Leopold,

Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Considérant que dans le budget présenté à la Chambre des Représentans, pour les dépenses de l'armée pendant l'année 1834, n'ont pas été comprises celles que l'on peut considérer comme temporaires et qui étaient de nature, d'après les événemens politiques, à devoir ou ne pas devoir continuer, après le 1^{er} janvier 1834;

Considérant que les circonstances ne permettent pas de supprimer totalement les dépenses sus-mentionnées;

Sur la proposition de Notre Ministre-Directeur de la Guerre;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre-Directeur de la Guerre est autorisé à présenter à la Chambre des Représentans le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est alloué par forme de supplément au budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1834, une somme de 900,000 francs, pour faire face aux dépenses des dépôts de gardes civiques mobilisées, du corps des partisans et des ambulances, ainsi qu'aux frais de logement avec nourriture des troupes restant cantonnées et aux frais de table des généraux, pendant les quatre premiers mois de l'an 1834.

ART. 2.

Ce fonds de 900,000 francs pour dépenses temporaires et éventuelles sera ajouté au montant du budget de la Guerre pour 1834, dont il formera un des articles.

Bruxelles, le 17 décembre 1833.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre-Directeur de la Guerre,

BARON ÉVAIN.

EXERCICE 1834.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

BUDGET DES DÉPENSES TEMPORAIRES POUR LES QUATRE PREMIERS MOIS
DE 1834.

Gardes civiques mobilisées	Fr.	249,363	69
Partisans		139,632	80
Ambulances		182,671	96
Logement et nourriture		306,600	»
Frais de table des généraux.		21,600	»
<hr/>			
TOTAL.	Fr.	899,868	45

EXERCICE 1834.

ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES DES DÉPÔTS DE GARDES CIVIQUES MOBILISÉES
PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE 1834.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL pour QUATRE MOIS
	Hommes.	Chevaux.	De sous-officiers et soldats	De chevaux.	Du traitement annuel.	De la solde journalière.	
OFFICIERS PRÉSENTS.							
Colonels	2	6	»	720	7,400	»	4,933 31
Lieutenans-Colonels	2	4	»	480	5,900	»	3,933 33
Majors	8	10	»	1,920	5,050	»	13,466 04
Capitaines	24	»	»	»	2,500	»	20,000 »
Lieutenans	16	»	»	»	1,900	»	10,133 28
Sous-lieutenans	4	»	»	»	1,480	»	1,973 32
OFFICIERS EN CONGÉ AVEC DEMI-SOLDE.							
Colonels	3	9	»	1,080	7,400	»	3,700 »
Majors	14	28	»	3,360	5,050	»	11,783 24
Capitaines	100	»	»	»	2,500	»	41,666 33
Lieutenans	110	»	»	»	1,900	»	34,832 60
Sous-lieutenans	207	»	»	»	1,480	»	51,058 62
	490	63					TOTAL. . . 197,430 70
							A déd 1 1/2 % 2,962 21
							RESTE. . . 194,468 49
Adjudans-sous-officiers	8	»	960	»	»	2 11	2,025 60
Idem en non activité.	16	»	»	»	»	1 05	2,025 60
Sergens-majors	30	»	3,600	»	»	1 09	6,084 »
Sergens et fourriers.	50	»	6,000	»	»	1 37	8,220 »
Caporaux	50	»	6,000	»	»	» 74	4,440 »
Tambours	24	»	2,880	»	»	» 63	1,814 40
Soldats	160	»	19,200	»	»	» 52	9,084 »
	828	63	38,640	7,580	»	»	229,112 09

HABILLEMENT ET ENTRETIEN.

Renouvellement d'objets d'habillement ou de petit équipement pour 338 hommes à fr. 6.	2,028 »
38,640 Journées de pain à 12 1/2 c	4,830 »
7,560 Rations de fourrages à fr. 1 20 c.	9,072 »
38,640 Journées de casernement à 1 c.	1,545 60
Frais d'administration.	2,776 »
TOTAL.	249,363 69

EXERCICE 1834.

ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES DES DEUX BATAILLONS DE PARTISANS, PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1834.

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		TOTAL pour QUATRE MOIS.
	Hommes.	Chevaux	De sous-officiers et soldats.	De chevaux.	Du traitement annuel.	De la solde journal.	
Majors	2	4	»	480	5,050	»	3,366 66
Capitaines-adjudans-majors	2	2	»	240	2,500	»	1,666 66
Officiers-payeurs	2	2	»	240	1,900	»	1,266 66
Médecins de bataillon	2	2	»	240	2,100	»	1,400 »
Capitaines de 1 ^{re} classe	5	5	»	600	2,950	»	4,916 66
Id. de 2 ^e classe	5	5	»	600	2,500	»	4,166 66
Lieutenans	10	»	»	»	1,900	»	6,333 33
Sous-lieutenans	20	»	»	»	1,480	»	9,866 66
	48	20		2400	TOTAL. .		32,983 29
					A déduire 1 1/2 %.		494 75
					RESIE. . .		32,488 54
Adjudans-sous-officiers	4	»	480	»	»	2 11	1,012 80
Sergens trompettes	2	»	240	»	»	1 37	328 80
Maitres-ouvriers	4	»	480	»	»	» 74	355 20
Maitres-armuriers	2	»	240	»	»	» 74	177 60
Sergens-majors.	10	»	1,200	»	»	1 79	2,148 »
Fourriers	10	»	1,200	»	»	1 37	1,644 »
Sergens	60	»	7,200	»	»	1 37	9,864 »
Caporaux	80	»	9,600	»	»	» 74	7,104 »
Trompettes	20	»	2,400	»	»	» 68	1,512 »
Fusiliers et sapeurs	760	16	91,200	»	»	» 52	47,424 »
TOTAL.	1000	36	114,240	»	»	»	104,058 94
Renouvellement d'objets d'habillement et de petit équipement pour 952 hommes, à 6 francs par homme fr. 5,712 »							
114,240 Journées de masse de réparations à 4 c. » 4,569 60							
114,240 Journées pour le pain à 12 1/2 c. 14,280 »							
114,240 Idem de casernement à 4 c. 4,569 60							
2,400 Journées de chevaux de selle à fr. 1 20 c. fr 2,880 »							
1,920 Idem de chevaux de trait à » 1 30 c. » 2,496 »							
Frais d'administration 1,066 66							
TOTAL. 139,632 80							

EXERCICE 1834.

**ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES DES AMBULANCES, PENDANT LES
QUATRE PREMIERS MOIS DE 1834.**

SERVICES et NATURE DES DÉPENSES.	EFFECTIF.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		TOTAL de LA DÉPENSE pour QUATRE MOIS.	
	HOMMES.	CHEVAUX		D'employés subalternes et infirmiers.	DE CHEVAUX		DU TRAITEMENT ANNUEL.	DE LA SOLDE journalière.		
		DE SELLE.	DE TRAIT.		DE SELLE.	DE TRAIT.				
SERVICE DE SANTÉ.										
Médecins principaux	4	8	»	»	960	»	4,050	»	6,200	
Id. de garnison	7	7	»	»	840	»	3,350	»	7,816	
Id. de bataillon	17	17	»	»	2,040	»	2,100	»	11,900	
Id. adjoints	37	37	»	»	4,440	»	1,480	»	18,253	
Pharmaciens de 2 ^e classe	4	»	»	»	»	»	2,100	»	2,800	
Id. de 3 ^e classe	8	»	»	»	»	»	1,270	»	3,386	
	77	69					TOTAL		50,356 65	
							A déduire 1 1/2 p. o/o.		755 35	
SERVICE ADMINISTRATIF.										
							RESTE		49,601 30	
Agent en chef	1	2	»	»	240	»	5,050	»	1,083 33	
Agens principaux	3	3	»	»	360	»	3,800	»	3,800	
Économés	10	10	»	»	1,200	»	2,500	»	8,333 33	
Commis aux écritures	30	»	»	»	»	»	1,270	»	12,700	
Infirmiers-majors	10	»	»	1,200	»	»	»	1 20	1,512	
Brigadiers chefs	5	»	»	600	»	»	»	1 20	756	
Cuisiniers	10	»	»	1,200	»	»	»	1 20	1,512	
Caporaux	10	»	»	1,200	»	»	»	» 95	1,140	
Brigadiers	10	4	»	1,200	480	»	»	» 95	1,140	
Cornets	10	»	»	1,200	»	»	»	» 95	1,140	
Conducteurs	126	»	202	15,120	»	24,240	»	» 74	11,189 80	
Infirmiers	139	»	»	16,680	»	»	»	» 74	12,343 20	
	441	88	202	38,400	10,560	24,240	»	»	116,849 96	
38,400 Journées de logement et nourriture à 74 centimes										28,416
24,720 Journées de chevaux pour masse de ferrage, à 10 centimes										2,472
Frais de bureau et d'administration										750
10,560 Rations de chevaux de selle à fr. 1 20 c.										fr. 12,672
24,240 Id. id. de trait à fr. 1 30 c.										fr. 31,512
										44,184
										182,071 96

EXERCICE 1834.

**ÉTAT DES DÉPENSES PRÉSUMÉES POUR LOGEMENT ET NOURRITURE DES TROUPES
CANTONNÉES SUR LES FRONTIÈRES PENDANT LES 4 PREMIERS MOIS DE 1834.**

DÉSIGNATION DES TROUPES.	NOMBRE D'HOMMES A CANTONNER.	NOMBRE DE JOURNÉES.	<i>Observations.</i>
Troupes d'artillerie	1,000	120,000	
Id. d'infanterie.	3,000	360,000	
Id. de cavalerie.	3,000	360,000	
	7,000	840,000	

DÉCOMPTE.

840,000 Journées de logement avec nourriture à 74 centimes, dont il faut déduire 21 centimes retenus sur la solde, et 16 1/2 centimes pour les allocations de casernement et de pain en garnison, ce qui réduit la dépense extraordinaire de ce chef à 36 1/2 centimes par jour. Ci Fr. 306,600 »

EXERCICE 1834.

ÉTAT PRÉSUMÉ DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR FRAIS DE TABLE DES
GÉNÉRAUX, PENDANT LES QUATRE PREMIERS MOIS DE 1834.

5 Généraux de division à 600 francs par mois.	Fr.	12,000	»	
8 id. de brigade à 300 id.		9,600	»	
TOTAL.		Fr.	21,600	»

